ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Liste des candidats présentée par le

Syndicat Force Ouvrière

des Agents et Travailleurs Territoriaux du Doubs

M. OBERON Richard	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	L'Isle sur le Doubs
Mme CAPPI Marie-Christine	adjoint technique territorial	Thise
M. PASCAL Guy	garde champêtre chef principal	Thise
Mme BRUN Laurence	adjoint territorial d'animation	Bavans
Mme PETOT Aurélie	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Thise
Mme PERRONE Elsa	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Quingey
M. DEMOUGIN Jean-David	infirmier en soins généraux hors classe	Bavans
Mme ALTMEYER Elisabeth	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Novillars
Mme DEGRADOT Catherine	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Thise
M. TORNARE Jacques	secrétaire de mairie	Marchaux-Chaudefontaine
M. MARCHAND Thierry	adjoint technique territorial	Chalezeule
Mme TSCHAEGLE Lydie	adjoint technique territorial	Bavans
Mme NOBLANC Murielle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	L'isle Sur Le Doubs
Mme GAUTHIER Maryse	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Bavans
Mme MAIO-GONCALVES Silvia	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Bavans
Mme PAILLOZ Muriel	adjoint technique territorial	L'isle Sur Le Doubs

FO Territoriaux

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CST

Comité Social Territorial

Je vote

Le 8 décembre

FO Territoriaux

ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Vous êtes appelés à élire les représentants du personnel qui négocieront pour vous les règles qui organiseront VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, VOTRE CARRIÈRE ET PARCOURS PROFESSIONNEL, VOTRE PROTECTION SOCIALE, VOTRE RÉMUNÉRATION...

Formés et compétents, les candidats Force Ouvrière, bénéficient d'assistance technique et juridique innovante afin de représenter vos INTÉRÊTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS.

Soutenez les représentants Force Ouvrière,

en votant dès que vous recevrez le matériel de vote (pour ceux qui votent par correspondance) ou les codes d'accès (pour ceux qui votent électroniquement).

Ceci n'est pas un bulletin de vote